

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur deux demandes de dérogation mineure reçues par la division de l'urbanisme de la Direction adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **475, avenue Bloomfield** et portant sur les objets suivants :
  - Le projet vise l'agrandissement de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont, sise au 475, avenue Bloomfield
  - Le projet déroge à deux dispositions du Règlement de zonage 1177, soient :
    - Dérogation de 3,4% au pourcentage de couverture au sol maximal de la grille de zonage PB-10 (43,4 % au lieu de 40);
    - Dérogation à l'article 10.3 relativement au nombre minimal d'unités de chargement requis (1 au lieu de 3)
- 2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur ces demandes de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, le 1<sup>er</sup> juin 2020** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° **QU'EN** vertu de l'Arrêté ministériel 2020-008, cette séance du conseil devra se tenir à huis clos;
- 4° **QU'IL** sera possible d'assister à distance à cette séance via la webdiffusion en direct du conseil, accessible via le site internet de l'arrondissement;
- 5° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes.
- 6° **QUE** le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de ces demandes et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033;
- 7° **QUE**, par conséquent, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons :
  - en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse [secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca](mailto:secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca).
  - en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2.

**Toute lettre et tout courriel devra être reçu par le Secrétariat d'arrondissement au plus tard le 30 mai 2020, à minuit.**

- 8° **QUE** tout commentaire écrit reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;
- 9° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder ces demandes de dérogation mineure, celles-ci seront réputées conformes aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 495-6234.

Montréal, le 15 mai 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

